suppression immédiate de la partie du sentier du cimetière qui va de la rue du Blanc-Seau à la ligne des quatre petites maisons subsistant à son extrémité. Cette décision répondra au vœu depuis longtemps exprimé par la population du Blanc-Seau et déjà formulé au Conseil municipal, en 1900, par les représentants de ce quartier.

FOURNITURES ET POSE DE STELES AUX SEPULTURES MILITAIRES. — A plusieurs reprises, dans les réunions du Conseil municipal, des conseillers avaient sollicité de l'Administration municipale, la pose d'une stèle sur chaque tombe de soldats inhumés au cimetière du Pont-de-Neuville et du Blanc-Seau.

C'est chose aujourd'hui fait ; M. Clama girard, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, chargé d'étudier la disposition à donner à ces stèles, a exécuté un modèle toléré et bien proportionné, qui donne toute satisfaction.

Six de celles-ci ont été inaugurées avec le monument aux morts au cimetière du Pont-de-Neuville.

La stèle sera en pierre reconstituée (simili-pierre d'Euville) et portera en saillie d'inscription « Mort pour la France », surmontée d'une palme. Une plaque de marbre scellée mentionnera, gravés en lettres d'or, les nom et prénoms de chaque soldat, le grade, le régiment, le lieu et la date du décès. La fondation sera en ciment armé.

M. Emile Ponthieux fils a été choisi comme entrepreneur et a proposé le prix de 135 fr. par stèle, y compris fouilles, fondations et pose.

Le Conseil accepte de passer marché sur les bases ci-dessus avec M. E. Ponthieux fils, pour la fourniture et la pose de 502 stèles aux cimetières du Pont-de-Neuville et du Blanc-Seau. Montant de la dépense : 67.770 fr.

SUPPRESION DU BUREAU D'OCTROI DU CANAL, RUE DU BLANC-SEAU. — Le Conseil décide la suppression du bureau d'octroi situé rue du Blanc-Seau, halte du chemin de fer Tourcoing-Menin.

Les recettes de ce bureau étant insignifiantes pour les frais occasionnés pour la gestion par un receveur aux appointements de 14.000 fr. et d'un préposé à 12.000 fr., décide en outre que les introductions de marchandises par le canal de Tourcoing seront déclarées au bureau de la bascule du canal, quai de Bordeaux.

Les autres déclarations se feront soit au bureau du pont de Mouveaux, soit à celui du Halot.

Le recevur qui sera placé à la bascule du canal sera en même temps peseur.

SERVICE DES EAUX ; CONSTRUCTION D'UN FORAGE A PECQUENCOURT. — D'accord avec la Commission intercommunale des Eaux de Roubaix-Tourcoing, le Conseil donne son approbation pour l'exécution d'un forage et d'un abri n° 11 à l'usine de Pecquencourt. Le devis s'élève pour les deux villes à 221.000 fr.

Les travaux seront divisés en quatre lots : forage, bâtiment, pompe à piston et installation électrique.

Le premier lot serait mis au concours et les autres en adjudication.

Une somme de 107.000 francs est inscrite au budget supplémentaire du service des Eaux de l'exercice 1928, pour le remplacement des charpentes métalliques à l'usine élévatoire de Roncq.

Réception définitive de trois entreprises suivantes et autorise le paiement des sommes restant dues indiquées ci-après :

1. Fourniture robinets en bronze, 16.836,74 ; 2. Entretien des installations, 134 fr. 22 ; 3. Fourniture de colliers et boulons, somme restant due, 4.003 fr. 63.

AGRANDISSEMENT DU DÉPOT DIT DU « HUCHON ». — Le Conseil émet l'avis que la Commission des Eaux confirme purement et simplement le projet initial établi par ce service et d'écarter les observations faites par Mme veuve Lorthiois-Masurel, concernant l'agrandissement du dépôt dit du « Huchon ».

Le Conseil donne son approbation au budget primitif du Service des Eaux pour l'exercice 1928 :

Recettes : 8.418.696 fr. 30 ; Dépenses : 8 millions 418.696 fr. 30.

Le Service des Eaux a présenté à la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing une facture de 17.775 fr. 44 pour préjudice causé au Service des Eaux, par l'électrolyse des canalisations due aux dérivations du courant de retour des tramways, pendant les années de 1920 à 1926 inclus.

Le Conseil ratifie la proposition de la Commission des Eaux.

Le Conseil donne son approbation à la demande faite par MM. Lemaire et Dillies à Roubaix, pour le passage de deux tuyaux sous la voie publique, rue des Filatures et rue Saint-Jean.

Il en est de même pour la rue Boucher-de-Perthes, concernant les mêmes particuliers.

Et pour la Société Coopérative « Les Débitants Réunis », qui demande l'autorisation pour le passage rue du Luxembourg.

MM. Degraeve et Prouvost, pour le passage d'un tuyau sous la voie publique, rue de Laval.

Le Conseil approuve le cahier des charges d'adjudication dressé par M. le Directeur du Service des Eaux pour les travaux et fournitures du 1er février 1928 au 31 janvier 1929.

On ratifie les propositions de la Commission intercommunale des Eaux concernant 15 entreprises pour le paiement des sommes restant dues.

SYNDICAT DES EAUX DE L'ESPIERRE. — Budget présenté pour 1928, qui doit être approuvé par la « Commission intercommunale des Eaux de l'Espierre », à la date du 7 octobre 1927.

Ce budget est ainsi proposé :

En recettes : 15.711 francs pour Roubaix-Tourcoing.

Dépenses : Emploi du contingent des villes, 15.500 francs ; Dépenses diverses, 211 fr.

Ce budget, qui ne présente aucun excédent, s'équilibre donc exactement et le Conseil donne son approbation.

A la suite de plusieurs accidents survenus dans les écoles, la Commission de l'Instruction publique a étudié le moyen d'assurer les enfants des écoles primaires et maternelles contre les accidents.

La Compagnie « L'Union », dont le siège social est à Paris, 9, place Vendôme, garantit moyennant une prime annuelle de 0 fr. 25 par enfant, la responsabilité civile pouvant incomber à la ville, en vertu des articles 1.382 à 1.386 du code civil, en cas d'accident survenant aux élèves à l'intérieur des écoles, des patronages de vacances et pendant tout le temps où ils sont placés sous la surveillance de l'instituteur.

L'assemblée ratifie l'accord avec la Compagnie d'assurance « L'Union », avec effet du 8 octobre dernier.

CONSTRUCTION DE 450 APPARTEMENTS DE CINQ PIECES. — Cet Office public municipal d'Habitations à bon marché de la Ville, créé par décret du 28 octobre 1919, et qui n'avait pas fonctionné jusqu'ici, a été constitué à nouveau, et a élaboré un programme de construction d'immeubles de quatre étages, à appartements collectifs, devant comporter environ 450 appartements comprenant chacun 5 pièces et une buanderie.

Les devis établis font ressortir à 32.268 fr. 15 le coût d'un appartement, terrain compris, et la loi autorise une dépense maxima de 32.750 francs par appartement.

L'exécution de ce programme occasionnerait une dépense globale de 15.000.000 de fr.

Sur cette somme, l'Office peut obtenir :

1. Une subvention de l'Etat représentant 20/60 de la dépense totale, soit 5 millions.

2. Un prêt de la Caisse des dépôts et consignations à intérêt de 3 %, représentant 31/60 de la dépense totale, soit 7 millions, qui feraient un total de 12.750.000 francs.

Le Conseil approuve les plans et devis des immeubles à construire par l'Office ;

Décide que la Ville apportera sa garantie financière à l'Office, pour lui permettre de solliciter un prêt de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3 % l'an, à concurrence des 31/60 de la dépense totale ;

Dit que, pour le surplus, soit 9/60 de la dépense, il sera alloué à l'Office une subvention de 2.250.000 francs se répartissant comme suit : en 1928, 1.000.000 ; en 1929, 750.000 fr. ; en 1930, 500.000 francs.

Décide qu'en ce qui concerne l'année 1928, le prélèvement de la participation de la Ville, soit 1.000.000, sera effectué par imputation sur l'article 208 du Budget primitif de l'exercice courant.

Le Receveur Municipal a avisé la Commission des Finances et l'Administration municipale sur cinq états de sommes irrécouvrables sur divers produits communaux des exercices 1927 et antérieurs, se montant : 1. la somme de 829 fr. 92 ; 2. 38 fr. 48 ; 3. 55 fr. 25 ; 4. 66.926 fr. 94, et de 19 francs de frais de poursuites.

MAJORATION DU PRIX DE BASE. — Le 25 janvier dernier, après avoir pris connaissance d'un rapport très documenté de M. Henneton, ingénieur conseil de l'Usine d'électricité, et pour donner satisfaction aux nombreuses demandes d'installations d'éclairage et de petite force motrice, le Conseil avait envisagé la réalisation d'un emprunt de 10 millions afin d'éviter ainsi les difficultés créées par l'insuffisance de ses ressources.

L'Administration municipale s'est préoccupée de réaliser cette décision, mais les conditions actuelles sont beaucoup plus lourdes qu'avant-guerre, et la dépréciation encore très grande du franc rend cette opération plus inquiétante.

En fait, la Ville recevrait 10 millions de francs à 20 centimes par le jeu de l'amortissement, et devrait en rembourser 30, à une valeur probablement plus élevée, car il est à présumer qu'au cours des 30 années que durera l'amortissement, notre monnaie se sera revalorisée en tout ou partie.

Ces considérations ont amené l'administration municipale à renoncer, tout au moins actuellement, à contracter cet emprunt et à rechercher d'autres solutions moins onéreuses pour répondre au désir de ses concitoyens.

Tout d'abord, elle a retenu les explications données par M. Henneton à la dernière réunion de la Commission d'électricité.

Après avoir fait ressortir que le prix de tous les agents d'éclairage : bougie, pétrole, gaz, etc., a augmenté depuis 1914 avec le coût de la vie, c'est-à-dire dans le rapport d'au moins 1 à 5, tel que le gaz, qui se vendait à Tourcoing 13 centimes le mètre cube, et qui est maintenant à 0 fr. 75, et que seul l'éclairage électrique n'a pas suivi cette progression, il a soumis à la Commission un tableau suggestif du prix pratiqué en notre ville, comparé à celui des autres grands centres de France et des communes voisines.

Ce tableau montre que le courant d'éclairage vendu 0 fr. 50 à Tourcoing en 1914, était de 1 fr. 15 en septembre 1927.

Et une comparaison des prix de vente du courant dans les autres villes et communes nous confirme la véracité des déclarations ci-dessus.

C'est ainsi qu'alors que le kilowatt-heure d'éclairage se paie à Tourcoing 1 fr. 15, il est vendu à Lille 1 fr. 57 ; à Paris 1 fr. 78 ; à Bordeaux 1 fr. 60 ; à Roubaix 1 fr. 44, etc.

Rien ne vient motiver ces différences. Pour la petite force motrice, si l'écart est moins important, il n'est pas négligeable.

Cette comparaison a confirmé qu'il ne serait pas équitable de faire peser, sur l'ensemble des contribuables, les charges d'un emprunt destiné à satisfaire les seuls besoins des consommateurs d'éclairage et de petite force motrice, et décide ce qui suit :

1. Qu'à dater du 1er janvier 1928, il sera établi sur le courant basse tension consommé, et pour tous les abonnements en cours, une majoration pour extension des réseaux ; pour éclairage, de 0 fr. 30 par KWH, affectée directement au compte « Travaux » ; pour petite force motrice, de 0 fr. 20, affectée au même objet.

2. Que la garantie de consommation par KWH, de capacité de compteur d'éclairage, sera réduite, à la même date, et pour tous les abonnements en cours, à 200 heures, mais que celle pour petite force motrice restera fixée à 300 heures.

3. Qu'en remplacement du système actuel de ristourne, tous les abonnements d'éclairage en cours seront exonérés de la majoration de 0 fr. 30 par KWH pour extensions de réseaux, sur toute la consommation effectuée depuis le 1er janvier 1928, et dépassant : 300 heures d'utilisation pour les habitations, et 600 heures d'utilisation pour tous les autres locaux.

4. Que toutes les autres dispositions des « Conditions générales de vente du courant pour éclairage et petite force motrice », non modifiées par ce qui précède, resteront sans changement, notamment que toutes les garanties seront calculées sur le prix de base : 0fr. 80 pour l'éclairage et 0 fr. 60 pour la petite force motrice, et non pas sur les prix majorés pour hausses du charbon et pour travaux.

DES INCIDENTS

Des incidents graves se sont produits au sujet du théâtre municipal, du vote du crédit supplémentaire, et la question de vie chère, que le Maire voulait faire venir à huis clos.

La minorité du Parti Socialiste s'est retirée de la séance, ne voulant pas discuter l'augmentation de cherté de vie à huis clos.

" LES DEBITANTS REUNIS "
" LA BRASSERIE DU CABARETIER "

La Société groupe actuellement 600 débitants parmi lesquels les plus importants de la région.

Ses bières, Blonde, Brune et Spéciale, obtiennent un succès sans précédents, à tel point que pour l'année en cours la Brasserie verra quadrupler sa production d'avant-guerre.

LA FETE DE NOEL A L'HOPITAL

Samedi à 11 heures du matin les dames charitables se sont rendues à l'Hôpital Civil conduite par Mme Robbe-Dewyn, l'aimable présidente et Mlle Nalhac, secrétaire générale de l'œuvre. Elles furent reçues par M. H. Leconte, le sympathique économe qui les conduisit au Pavillon des enfants malades. Là ils firent à tous une ample distribution de friandises et de jouets de toutes sortes. Nos petits malades furent très heureux de cette bonne visite de nos dévouées damee charitables qui depuis plusieurs jours sont à la tâche pour satisfaire les humbles et les déshérités.

AU SANATORIUM

A 17 heures nos infatigables bienfaitrices se rendaient au Sanatorium de la Bourgogne pour accomplir le même geste. Elles furent reçues dans la salle de réception du pavillon des femmes, par l'aimable et dévouée, Mme Béra, informière chef, ans igue par le sympathique directeur du Sanatorium, M. Cuvelier.

La salle était décorée pour la circonstance du traditionnel sapin, magnifiquement illuminé. Tous les malades convalescents étaient venus y prendre quelques heures de distractions. Arrive bientôt M. le docteur G. Dron, sénateur-maire et fondateur de l'Œuvre, qu'accompagne Mme Robbe ; M. le docteur Desmettre, attaché au service du Sanatorium et nos dévouées dames charitables et de la Sauvegarde des Nourrissons.

Après quelques minutes d'attente, nos jeunes malades et adultes convalescentes viennent exécutée devant l'assistance un magnifique ballet au son très gai d'un phonographe que Mme Béra dirige à merveille.

Puis les malades viennent tour à tour, adultes et enfants présenter à leurs bienfaiteurs, MM. les docteurs Dron et Desmettre, ainsi qu'aux dames dévouées Béra, Robbe, Dewyn, Cuvelier et leur offre des fleurs et des souvenirs préparer par eux mêmes dans la maison.

M. le docteur Dron, les remercient au nom de tous de cette bonne intention, vante les mérite de Mme Béra pour son attachement aux malades, dont il donne aux personnes présentes des détails sur les maladies et les résultats obtenus depuis qu'ils suivent le régime du Sanatorium.

On passe ensuite à chacun des gâteau, on déguste un réconfortant et la fête se termine au milieu de la joie générale par un petit concert ou chacun y va de son petit couplet.

Bravo ! les dames charitables, après la journée d'aujourd'hui vous aurez mériter toute la reconnaissance de ceux qui souffrent et qui vous aiment : les malheureux !

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING. — M. le Préfet du Nord n'ayant pu se rendre à la séance d'installation de la Chambre de Commerce de Tourcoing s'est fait remplacer par M. Leroy, Secrétaire général de la Préfecture.

M. Louis Lorthiois, Président de la Chambre de Commerce, en ouvrant la séance prononce un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« Qu'il me soit permis, au nom de tous les contribuables, de demander le puissant appui de la Préfecture pour hâter la réalisation de nos Vœux qui se résument ainsi : diminution importante des charges fiscales qui paralysent l'activité industrielle et commerciale du pays, empêchent l'épargne, découragent le travail et, par voie de conséquence, arrêtent l'essor de la famille.

» D'autre part excluant toute idée de politique ou de parti, recherchant seulement la paix, la grandeur et la prospérité de la nation, nous exprimons le vœu que dans toute la mesure du possible vous nous aidiez. Un prochain, lors des élections législatives, à faire triompher l'ordre contre le désordre. Cela, en union avec notre Gouvernement actuel qui pourra, grâce aux ressources que lui assurera la continuation de la bonne marche des affaires, poursuivre sa tâche inachevée du redressement financier source indispensable au bien-être de tous ».

M. Leroy, répondant à M. le Président de la Chambre de Commerce, s'est associé de tout cœur aux cœux et aux espoirs qui lui avaient été exprimés, et a promis tout son concours à la Chambre de Commerce de Tourcoing.

LE PRIX DE LA VIANDE. — Prix d'achat à la cheville des viandes désignés ci-après, pratiqués à l'abattoir de Tourcoing pendant la semaine du 9 au 14 décembre.

Bœuf de 6.50 à 8.75 le k. net ; Veau : de tt fr. à 14.50 ; Mouton : 10 à 13 fr. ; Porc : de tt.50 à 12.50.

AUX ASSISTÉS DE TOURCOING. — La Mairie donne avis que, par application des dispositions des lois sur l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables indigents, sur l'Assistance aux femmes en couches, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois et de celles dont les demandes ont été rejetées par délibération du Conseil municipal du 23 décembre 1927, seront déposées au Secrétariat de la Mairie pendant un délai de 20 jours qui prendra fin le 14 janvier 1928.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à l'expiration de ce délai, les réclamations écrites seront au Secrétariat de la Mairie, chaque jour (sauf le dimanche), de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 heures.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGERE

Il est rappelé aux employeurs de travailleurs étrangers qu'ils sont tenus, par application du décret du 9 septembre 1926 relatif au séjour des étrangers en France, de faire connaître à la Mairie (service du contrôle des étrangers), au fur et à mesure de leur embauchage les nom et prénoms, date et lieu de naissance et le domicile des personnes étrangères qu'ils occupent.

Un recensement général de la population étrangère, ordonné par M. le Ministre de l'Intérieur, devant être efait au 31 décembre 1927, les employeurs qui n'auraient pas satisfait à l'obligation sus-indiquée, sont invités à s'y conformer avant cette date.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir à 8 heures précises, dernière représentation du grand succès « La Chaste Suzanne », opérette en 3 actes, musique de Gilbert.

La location est ouverte.

Jeudi 29 décembre à 8 h. 15 précises : « Ma Cousine de Varsovie », comédie en 3 actes, de Louis Verneuil avec le concours de la célèbre artiste Hania Pavloska, engagée spécialement pour jouer le rôle de Sonia Varliona.

La location s'ouvrira mardi matin comme d'usage.

ESTOMAC

Si vous avez une digestion difficile, ballonnements aigreurs, vomissements, douleurs dans le creux de l'estomac et dans le bas des côtés, points dans le dos et sous le sein gauche coliques, syncopes, vertiges, rêves et cauchemars, sommeil agité, constipation manque d'appétit, nous garantissons le soulagement.

HERBORISTERIE BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, TOURCOING (fermée dimanches et fêtes à 1 h.)

ETAT CIVIL

Naissances. — Simonne Derycker, rue Houchard, 23. — Jacqueline Vandenbussche, rue Parmentier, 22.

Décès. — Désiré Buyssens, 20 ans, rue de l'Hippodrome, 142. — Jeanine Lesaffre, 10 mois, rue Piala, 229. — Charles Vanlheemsche, 5 jours, rue Moulin Fagot, 86. — Julien Vandierdock, 69 ans, rue Nationale, 122. — Henri Voreux, 59 ans, Chaussée Watt, 73.

TOURCOING-HIPPODROME PALACE

(Direction PICO. — Tél. 11-38)

Aujourd'hui, à l'occasion du Lundi de Noël, matinée et soirée avec le même et superbe programme d'hier, composé de quatre attractions et toute une partie de cinéma avec CROQUETTE, super-film Pathé.

AU FRESNOY

Lundi 26 Décembre

CINEMA : matinée à 15 h., soirée à 19 h. 30 ; DANCING : de 19 h. 30 à minuit.

HALLUIN

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Etablissements Defretin Edouard, Agnès Vercamps, 18 ans, piqure à l'avant-bras gauche, 15 jours ; Chaiserie Henri Vanheddeghem, Gustave Strobbe, 50 ans, douleur dans les reins, 12 jours ; Etablissements Edouard Defretin, Achille Lesage, 16 ans, a eu le pouce gauche comprimé dans le métier, 10 jours ; Etablissements Lorthiois-Leurent, Léon Simoens 32 ans, plaie profonde à la face dorsale de l'index gauche, 15 jours ; Etablissements Vanheddeghem, Henri Verstraete, 22 ans, déchirure musculaire du grand dentelé droit, 15 jours ; Etablissements Verhaeghe-Vandewnyckèle, André Dochy, 26 ans, brûlures par éclaboussement de la soude caustique, 8 jours.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Les habitants sont informés que la liste d'assistance médicale gratuite est déposée au Secrétariat de la Mairie où chacun peut la consulter tous les jours jusqu'au 12 janvier 1928 et exercer son droit de réclamation devant la Commission cantonale.

LA QUESTION DU JOUR

Que vais offrir pour le PREMIER JOUR DE L'AN. Une visite à

PARIS - BIJOUX rue de Béthune ORFEVRERIE 79

et vous trouverez des milliers de merveilleux couteaux à des prix exceptionnels

ETAT CIVIL

Naissances. — Raoul Gazagnion, Caserne des Douanes, 15. — Anne Gethals, 20 bis, rue Edouard Vaillant. — Mérina Mortier, 121, rue de la Lys. — Raymond Debel, rue Henri-Ghesquières, 46. — René Queyroux, rue Jean-Jaurès, 18.

Décès. — Sidonie Prussez, 74 ans, chemin des Trois-Cailloux. — Julien Verstraete, 2 mois, rue de la Lys, 103.

MOUVAUX

TAXE MUNICIPALE SUR LES AUTOMOBILES ET MOTOCYCLETTES. — Les propriétaires d'automobiles et de motocyclettes de Mouvaux sont informés qu'il existe depuis le 1er octobre dernier, une taxe municipale en supplément de la taxe d'Etat et que la dite taxe recouvrée au Bureau des Contributions Indirectes à Tourcoing 4, rue de Boulogne, en même temps que la taxe d'Etat du 1er trimestre 1928.

LINSELLES

FETES DE L'AN. — A l'occasion des fêtes de l'An, les établissements publics pourront rester ouverts toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1928, et jusque deux heures du matin, la nuit du 1er au 2 janvier.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Fernand Dhellin, Le Blaton. — Roger Delbart, rue d'Hébuterne.

Publications. — Etienne Vermon, journalier, à Bousbecque et Hélène Valcq, ouvrière de filature.

Décès. — Jean Réveillon, 1 an, rue Pétain. — Jean Dhalluin, 2 jours, rue de Tourcoing.

RONCQ

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Suzanne Vandewyngaerde, rue Jeanne d'Arc, 21.

Publications. — Maurice Verstraete, ébéniste à Menin, et Euphrasie Depauw, bobineuse. — Victor Wuigaert, tisserand à Halluin, et Jeanne Vercampt, soigneuse. — Louis Parmentier, domestique à Tourcoing, et Célina Roose, cuisinière. — Paul Delannoy, mécanicien, et Berthe Deryckers, couturière.

Décès. — Marie Castelain, 70 ans, rue Jeanne d'Arc.

LILLE

Un Roubaisien a été dépouillé d'une somme de 47.000 fr.

M. Jean-Baptiste Dekeyser, commerçant, demeurant rue de Lannoy, 212, à Roubaix, marié et père de trois enfants, était venu hier passer la soirée à Lille.

Dans la poche intérieure de son pardessus, il avait placé un portefeuille en cuir rouge usagé contenant une somme de 47.000 francs, qu'il avait retirée de la banque samedi, en prévision d'une opération commerciale qu'il devait effectuer dans la matinée de lundi.

Vers 20 heures, M. Dekeyser et sa famille se rendirent dans un restaurant du centre. A 22 heures, M. Dekeyser quitta l'établissement en emportant son pardessus sur le bras et endossa son vêtement en cour de route. Puis il se dirigea vers le stationnement du tramway Mongy, place du Théâtre.

Avant de prendre le tram, M. Dekeyser se rendit au café Macel et c'est là qu'il s'aperçut de la disparition de son portefeuille et des 47.000 fr. qu'il contenait.

Affolé, le Roubaisien, se rendit au commissariat de permanence et narra à M. Beaumelou, commissaire de police, la pénible constatation qu'il venait de faire.

Sans tarder, l'actif magistrat donna aussitôt des ordres aux policiers qu'il avait sous la main pour opérer des recherches, dans différents endroits de la ville.

M. Dekeyser, n'a pu fournir aucun renseignement concernant la disparition des 47.000 francs qui contiluent presque toute sa fortune.

Jeux & Éducation Physique

FOOTBALL

A ROUBAIX. — Stade Roubaisien bat O.A. 14e Paris par 7 buts à 2. — Ce match organisé au Stade Maurice Maertens, au profit de la belle œuvre entreprise par le Comité de défense antituberculeux n'a pas attiré un nombreux public, le temps vraiment déplorable que nous avons eu hier est certainement la cause. Néanmoins il nous faut souligner le beau geste accompli par le comité du stade ceiui-ci ayant pris à sa charge tous les frais du match, versait intégralement la recette au Comité antituberculeux. Les efforts des dirigeants stadistes méritaient certes mieux, mais la pluie continuelle qui n'a cessé de tomber toute la journée et en outre la concurrence du match amical organisé par le Football Club de Roubaix, ont empêché à la foule de contribuer à cette belle œuvre digne d'être encouragée. Dirigeants et joueurs des deux clubs doivent être félicités pour le courage qu'ils ont apporté à vouloir malgré tout jouer cette partie.

Du match nous n'en dirons que très peu de choses. Le terrain, transformé en véritable lac, a empêché toute combinaison. Les deux équipes ont fait preuve de beaucoup d'allant et si le terrain avait été « jouable » nous aurions assisté à une partie intéressante et probablement plus équilibrée. En effet la jeune équipe du C.A. 14e nous a paru posséder de bons éléments et le jeu rapide doit y être particulièrement affectionné. Au cours de la première mi-temps, les stadistes plus habitués aux matches durs, ont surclassé les parisiens et ceux-ci ont encaissé quatre buts fort bien amenés par Rousseau 1 et Lepers 3.

La deuxième mi-temps fut un peu plus équilibrée et Paris par de rapides échappées vient inquiéter la défense stadiste qui ne peut empêcher de laisser le ballon pénétrer deux fois. Mais le Stade finit très fort et marque successivement trois autres buts par l'intermédiaire de Rousseau.

Arbitrage de M. Pluquet de l'A.A. de Roubaix qui nous a semblé quelque peu méconnaître les règles d'el'off-side ; les deux derniers buts du Stade ont été marqués par Rousseau alors que ce joueur était manifestement en position de « hors jeu ».

Composition des équipes : Paris : Oudet, Ulloa II, Servat, Ramirez, Guy, Gillet, Ulloa 1, Auribault, Guérin, Schlachter, Vincent.

Stade Roubaix : Dejobel, Guiot, Comme, Delporte, Carpentier, Bavik, Roussel, Delaporte-Bid, Molnar, Lerers.

AMICALE DES ARTS DE ROUBAIX. — Mardi 27 décembre, à partir de 19 heures au siège, café Bourgois, 96 rue de l'Epeule, les membres désirant remplir leur demande de licence devront s'adresser au secrétaire. Pour les coureurs voulant participer aux épreuves de cross cyclo pédestre le secrétaire se tiendra à leur disposition. Pour tous renseignements utiles, tous les mardis au siège.

LES COQS

A TOURCOING

Lundi 26 décembre, salle du Gallodrome, rue de la Gare se jouera une magnifique partie à 4 de 7 pour 5.000. Les Anciens du Gallodrome, le Pont des Arts de Roubaix et Wareoing réunis, contre la grande Société de Leuwe, les Fuyards de Wactsens et Wareghem. Mise au parc à 4 h. 30 précises. 1094

COLOMBOPHILIE

A WATTRELOS. — Par arrêté préfectoral du 21 décembre sont autorisés à ouvrir un colombier de pigeons-voyageurs dans leur domicile : MM. Alphonse Dheygère, rue de Metz 3 ; Henri Vandenas, rue du Sartel 53 et Georges Moulart rue des Fleurs 56.

LA VIE CORPORATIVE

CHEZ LES DÉBITANTS DE TABAC DU NORD DE LA FRANCE

On nous communique :

L'Assemblée générale de la Fédération régionale

« Les débitants de tabac du Nord sont instamment priés de bien vouloir assister à la grande assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 29 décembre 1927, à 14 h. 30, salle des Adjudications Mairie de Lille, rue de la Monnaie, sous la présidence effective de M. Louis Caural, président de la Fédération Nationale des Gérants de débits de tabac de France qui traitera : 1° Application du crédit aux débitants ; 2° Création et organisation de la caisse de cautionnement mutuel.

Le bureau de la Fédération ne croit pas devoir insister sur l'intérêt qu'il y a pour chacun à assister à ladite assemblée.

Pour le bureau de la Fédération du Nord :
Le Président, Louis DOMPSIN.

LES SALAIRES DES CHEMINOTS

M. André Tardieu a reçu, hier matin, les représentants des différentes organisations syndicales de cheminots (Fédération Nationale des Cheminots, Union Nationale de Défense Professionnelle des Cheminots, Fédération des Syndicats d'Agents et Techniciens des chemins de fer français et coloniaux, Association des Chefs de gare, etc.) Le Ministre s'est entretenu avec ses visiteurs de l'attitude du gouvernement dans la question des salaires des cheminots.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI LUNDI

GRAND THEATRE. — Relâche. — Mardi : « Orphée ». — Jeudi : « Lakmé ». — Samedi : « Mignon ». — Dimanche : en matinée, « Mme Butterfly » ; en soirée, « La Tosca » et le ballet de Coppelia.

THEATRE SEBASTOPOL. — A 20 h. 30 : « Ciboulette ».

VARIETES. — A 15 et à 20 h. 30 : « Le Harem à Dudule ».

ALHAMBRA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Maître Bolbec et son mari ».

CAMEO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Casanova ».

FAMILIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Vaincre ou Mourir » et Music-Hall.

PRINTANIA. — A 14 h., à 17 h. et à 20 h. 30 : « La fin de Monte-Carlo ».

CASINO. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Barbara, fille du désert » et attractions.

OMNIA-PATHÉ. — A 15 h. et à 20 h. 30 : Verdun ».

PRINTANIA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « La fin de Monte-Carlo ».

VARIÉTÉS VIVOISES. — « Le Chatelier de la Volga ».

VARIÉTÉS
Aujourd'hui à 3 h. et à 8 h. 30
Le Harem à Dudule
avec CARJOL- 3 heures de fou-rire
Location ouverte Téléphone 37.06

CAMEO
3 h. 15 — 8 h. 30
DERNIERES de
CASANOVA
avec IVAN MOSJOUKINE

UNE PLÉIADE D'ÉTOILES
3.15 - A FAMILIA - 8.30
Wallace Beery, Esther Ralston, Ch. Farrell dans « VAINCRE OU MOURIR »
Superproduction Paramount
Doublemalte et Patachon dans DANS UN RÊVE
Sur scène : 2 ATTRACTIONS

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES, SANS-FILISTES, INDUSTRIELS, pour tous vos achats d'accessoires, consultez

"L'ACCESSOIRE FRANÇAIS" 5, Rue du Palais-Rihour, 5 LILLE - TÉLÉPHONE 59.54

Vous y trouverez au plus bas prix tout ce qui est utile et à la mode

FEUILLETON DU 26 DECEMBRE 1927. — N° 92

A chaque pas, elle s'arrête.

Elle écoute. Elle tâche de voir, dans le voile épais de ces ténèbres.

Ce sont des dangers mortels qu'elle affronte ainsi.

Elle n'y pense plus.

Elle ne se laisse plus guider que par l'ardent désir de sauver les créatures qui lui sont chères et contre lesquelles elle devine que sont dirigés les projets d'Antonio.

Elle ne se laisse plus guider que par sa haine pour son frère !

Pourtant, c'est une tâche presque impossible, presque surhumaine qu'elle a entreprise.

La mort la guette de tous les côtés.

Si elle y voyait, si quelque vague et incertaine lumière pouvait l'empêcher de trébucher et de rouler dans la fosse béante !

Mais rien que les ténèbres affreuses, auprès desquelles, au fur et à mesure qu'elle descendait, qu'elle s'y enfonçait, la nuit, là-haut, avec ses étoiles, semblait être la clarté du jour, le ruissellement du soleil !...

Quand de la terre, quand des pierres roulent le long de la pente, détachées par son pied nu, elle se baisse, le cœur cessant de battre, attendant, pour que l'attention d'Antonio ne soit pas éveillée. Où est-il ? où va-t-il ? Est-il toujours devant elle ? ou bien n'a-t-il pas rétrogradé ? N'est-il pas remonté là-haut, à l'air libre, au vent frais de la nuit ?

Elle appuie l'oreille contre terre.

Les pas d'Antonio résonnent devant elle, distinctement.

Et tout à coup, comme pour lui donner plus d'assurance, comme pour l'encourager, dans la nuit de la fosse brille une étoile.

C'est Antonio qui vient d'allumer une lampe Davy.

Il est arrivé aux échelles.

Diane le voit qui descend, qui s'enfonce, qui s'engloutit dans la terre.

Et l'obscurité règne de nouveau.

Mais c'est assez pour que Diane connaisse son chemin désormais.

Elle sait que jusqu'aux échelles, maintenant, elle n'a point de périls à redouter.

Elle s'avance tout d'abord debout et sans prendre garde, puis elle se couche, se traîne et, en tâtonnant, elle atteint les échelles.

Alors, sans hésiter, elle descend aussi.

Où ira-t-elle ? Jusqu'où descendra-t-elle ? Comment lui sera-t-il possible de retrouver Antonio, et de l'épier, et de surprendre sa nocturne besogne ?

Elle ne se fait aucune de ces réflexions.

Elle descend, souple, vigoureuse, les incessants échelons ; de temps en temps, elle s'arrête, se penche en arrière, sonde, du regard, l'abîme inconnu. Parfois il lui semble apercevoir la petite lueur vacillante, au-dessous d'elle. Est-ce une illusion ? Peu importe !

Tout à coup, elle se trouve sur un large terre-plein.

Elle comprend qu'elle vient d'atteindre le premier étage de la vieille fosse.

Des galeries, jadis, s'ouvraient là, sans doute.

La plupart sont encombrées maintenant, sous les éboulements amenés par les infiltrations des eaux.

Plusieurs, toutefois, semblent libres, une du moins, car Diane s'y enfonce, à tâtons, sans rencontrer d'obstacles.

Est-elle sur le vrai chemin ?

Elle paraît craindre de se tromper, elle s'arrête, hésite, écoute.

N'entendant rien, elle reprend sa marche avec courage et elle en est récompensée, car elle aperçoit, pendant une seconde, la rapide lueur qui l'a guidée, en haut de la fosse.

Antonio est au premier étage !

Antonio est toujours devant elle...

Dans la vieille fosse abandonnée, de même que dans la fosse de l'Aiguillette, les premiers industriels qui avaient exploité la mine avaient rencontré dans le percement du puits et dans les ouvertures des galeries des difficultés multiples et sérieuses. Ici, le terrain était compact, la roche dure et résistante ; le travail extrêmement pénible avait pris un temps très long, exigé des dépenses énormes. On n'avait avancé que lentement, presque insensiblement. Là, — et c'était justement le cas en ce qui concernait la fosse abandonnée, — on s'était trouvé devant un sol friable ; la roche, tendre, s'éboulait à chaque effort. Les roches étaient faites de grès et de schistes. Il avait fallu murailler le puits, percer des sables désagrégés, des terres croulantes : miracle de patience et de persévérance. Et ce travail de géant avait pourtant redoublé encore lorsqu'il s'était agi de percer les galeries. Les galeries ouvertes dans le terrain schisteux tendaient à se fermer naturellement ; le poids du sol qui les recouvrait agissait avec une puissance énorme. Plusieurs de ces galeries avaient été maçonnées de même que le puits. Il avait été nécessaire d'y construire des sortes de tunnels en pierre ou en briques, d'y dresser des charpentes, d'y entasser des étais. On avait construit dans les principaux canaux souterrains des cadres formés de poutrelles solides, ajustées en forme de trapèze et faites de bois non équarri, tel qu'il sort du chantier. L'espace compris entre chaque trapèze était garni de poutres horizontales ou verticales destinées à compléter le soutènement.

Plusieurs de ces galeries n'avaient pas résisté à l'abandon dans